



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 81/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers absents : 32

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Compte Administratif 2024 du Budget Annexe ZA Sarcin

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2024	Résultat cumulé antérieur	Résultat à la clôture de l'exercice 2024
Investissement	865 664,36	813 638,33	51 826,03	-425 727,58	-373 901,55
Fonctionnement	896 159,60	889 542,28	6 617,32	-6 616,52	0,80
Total	1 761 823,96	1 703 380,61	58 443,35	-432 344,10	-373 900,75

Le compte administratif pour le Budget AnnexeZA Sarcin pour l’exercice 2024 s’élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 1 761 823,96 € ;
- En dépenses : 1 703 380,61 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s’établit ainsi :

A. **Les recettes : 1 761 828,96 €**

Les recettes de fonctionnement s’élèvent à 896,16 K€ et comprennent au chapitre 70, la somme de 68,419 K€ au titre de la vente de terrains, au chapitre 043 (opération d’ordre au sein de la même section), 16,553 K€, correspondant au transfert des charges (contrepartie en dépenses de fonctionnement), et, au chapitre 042, la comptabilisation du stock final à hauteur de 811,188 K€ (en contrepartie du chapitre 040 en dépenses d’investissement).

En recettes d’investissement, qui s’élèvent à 865,664 K€, comprennent au chapitre 16 un montant de 2,61 K€ relatif à une régularisation d’un trop versé de remboursement du capital des emprunts, et au chapitre 040, à l’annulation du stock initial à hauteur de 863,053 K€ (en contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

B. **Les dépenses : 1 703 380,61 €**

Les charges d’exploitation réelles sont principalement composées des charges à caractère général pour 9,576 K€ (chapitre 011), ainsi que des charges financières (chapitre 66) à hauteur de 356 €.

Les opérations d’ordre au chapitre 043 enregistrent un montant 16,552 K€ qui correspond au transfert des charges, et, au chapitre 042, on constate l’annulation du stock initial à hauteur de 863.054 M€.

Les dépenses d'investissement sont composées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 2,650 K€ (chapitre 16), et la constatation du stock final pour 811,188 K€ au chapitre 040.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un déficit de -373 900,75 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : - 373 901,55 € ;
- Résultat de fonctionnement : +0,80 €.

Le compte administratif 2024 du Budget Annexe ZA Sarcin par chapitre est retracé en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 10 juin 2025,

Le Président désigne Valère SEGAL, 1^{er} vice-Président, comme Président de présence et quitte la salle.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité
(2 oppositions : L. MARQUES-ROUX par procuration, B. NASS)

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2024, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe ZA Sarcin, tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025



Jean Christian Rey

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien